

Les trois logiques théoriques de non-recours à l'assurance chômage analysées par le sociologue Didier Demazière

Autant la question du non-recours au RSA a été largement traitée, autant celle du non-recours à l'assurance chômage est très peu documentée, souligne le sociologue Didier Demazière, mardi 15 octobre 2019, lors d'un colloque organisé par le CEET. Si l'ampleur du phénomène n'est pas connue, il n'en reste pas moins qu'il existe et le directeur de recherche au CNRS fait le point sur les logiques pouvant expliquer ce non-recours.

"Il existe très peu de travaux sur le non-recours à l'assurance chômage, car il existe une croyance selon laquelle il n'y en a pas", explique le sociologue, Didier Demazière (1), lors d'un colloque organisé par le CEET, mardi 15 octobre 2019. Le plus souvent, "la question du rapport entre les demandeurs d'emploi et l'assurance chômage est vue sous l'angle de la sur-consommation des droits et des fraudes, plutôt que sous celui de la sous-consommation", poursuit-il.

"trois logiques théoriques"

Si les travaux universitaires existants ne permettent pas d'avoir une idée précise de l'ampleur du phénomène, Didier Demazière liste "trois logiques théoriques de non-recours" à l'assurance chômage : une première liée à la non-connaissance, une deuxième liée à la non-demande et une dernière liée à la non-obtention.

Le **non-recours par défaut d'information** concerne "des chômeurs éligibles [qui] ne connaissent pas les possibilités d'être indemnisés". "Avant que leurs droits soient établis, les demandeurs d'emploi ne les connaissent pas généralement", explique le sociologue. Les règles d'éligibilité et les modalités de calcul des allocations constituent le plus souvent une "information incompréhensible" pour les chômeurs. Et ce d'autant plus que ces règles sont complexes et instables. Mais le fait que la prestation d'assurance chômage soit pilotée par l'offre institutionnelle, c'est-à-dire par Pôle emploi lors de l'inscription, vient contrecarrer ce défaut de connaissance. Ce type de non-recours semble "plus limité que pour les aides sociales facultatives" et son effet "est probablement marginal", avance Didier Demazière.

Contributeur.trice.s du CEET : [Claire Vivès](#)

Source : *AEF Info*

+ [Lire l'intégralité de l'article](#)





16 octobre 2019

<https://ceet.cnam.fr/le-ceet/evenements-actualites-du-ceet/les-trois-logiques-theoriques-de-non-recours-a-l-assurance->